



**COMPTE RENDU DU  
COMITE DE PROGRAMMATION N°6  
DU GAL LOIRE BEAUCE  
DU 29/06/2017**



Les membres du Comité de Programmation se sont réunis le 29 juin 2017 à 18h00 à la salle des fêtes de Beaugency.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Collège Public :**

Mesdames Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Adeline BOIZARD (Saint-Ay), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Messieurs Frédéric CULLERIER (Saint-Ay), Jean Pierre FROUX (Lailly-en-Val), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Yves GASNIER (Beauce la Romaine).

*Étaient excusés :* Messieurs Michel BEAUMONT (Beauce la Romaine), Jean-Paul BEDIU (Beauce-la-Romaine), Mesdames Anne-Marie CAQUERET MICHELLETO (Beauce-la-Romaine), Sylvie BRUNEAU (Gémigny), Messieurs François COINTEPAS (Beaugency), Pascal GUDIN (Artenay), Thibault FESNEAU (Sougy), Michel SILVESTRE (Tavers), Laurent SIMONNET (Meung-sur-Loire), Lucien HERVÉ (Coinces), Bruno VIVIER (Chatsonville),

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Collège Privé :**

Monsieur Gérard COGNEAU (Valimage), Madame Christelle LEFOIX (caféCicré), Messieurs Frédéric GOND (agriculteur à Tavers), Christian JEULIN (SHOL), Laurent GASNIER (Hommes et Territoires), Madame Emmanuelle LEFORESTIER (Office de tourisme du Val des Mauves), Messieurs François POINTEREAU (Racines Pays Loire Beauce), Thomas PONTEREAU (Chambre d'agriculture), John POWER (Loiret Nature Environnement), Christian STERNE (Fous de Bassan !)

*Ainsi que :* Madame Michèle TORTOLERO (Fous de Bassan !).

*Étaient excusés :* Madame Catherine BAUDOUIN (MFR Chaingy), Messieurs Gérard DEGRAVE (UDAF 45), Jean-François DOUSSET (GDA Loire Beauce), Rémi DUMERY (agriculteur à Boulay les Barres), Vincent LECOQ (Hommes et Territoires), Jean DAUDIN (Chambre d'agriculture), Jean Louis POSTE (Mauves Vivantes), Grégory RENAULT (Compagnie des Jeux de Vilains).

**Étaient présents, Mesdames et Messieurs les membres invités :**

Mesdames Katia COUETTE (Chambre d'agriculture), Émilie ROUSSEAU (DDT du Loiret).

*Ainsi que :* Messieurs David FAUCON et Olivier HAMARD (Beaugency), Madame Joëlle TOUCHARD (Baule)

*Étaient excusés :* Madame Amandine PLAIRE (Chambre d'agriculture Loir et Cher), Monsieur David MAGNIER (ADEME)

**Equipe technique :** Mesdames Gaëlle BAJEUX (chef de projet Leader), Camille DUBRULLE (chargée mission climat), Sandra MARTIN (Agent de Développement) et Michelle EON (gestionnaire Leader).

MEMBRES EN FONCTION			REGLE DU DOUBLE QUORUM			
Nombre total de membres	Nombre total du collège public	Nombre total du collège privé	Au moins 50 % des membres présents	Membres présents le 29/06/2017	Au moins 50 % des présents sont des privés	Privés présents le 29/06/2017
31	13	18	16	<b>18</b>	8	<b>10</b>

Dans l'attente de Monsieur CULLERIER, retenu à la préfecture d'Orléans jusqu'à 17h30 par une réunion sur les inondations, Monsieur FAUCON accueille les participants en présentant sa commune. Madame BAJEUX annonce l'ordre du jour et présente les points ne nécessitant pas de prise de décision. La réunion reprend son cours normal après l'arrivée de Monsieur CULLERIER à 18h20 qui présente ses excuses auprès de l'assemblée pour ce contretemps et explique l'importance de cette réunion, les conséquences dramatiques des inondations de mai 2016 n'étant toujours pas solutionnées pour certains sinistrés.

## 1. Visite du théâtre de verdure (DIAPO 3 + DIAPORAMA « THÉÂTRE DE VERDURE »)

Monsieur CUIILLERIER donne la parole à Monsieur FAUCON, Maire de Beaugency, qui souhaite apporter des éléments complémentaires suite au vote défavorable lors du dernier comité de programmation. Cette présentation fait suite à la visite du théâtre de verdure qui a eu lieu en amont de la réunion à 17h30.

Des échanges ont lieu à nouveau sur la circulation. Monsieur CUIILLERIER s'inquiète de la présence de cette route en contrebas. Monsieur FAUCON explique que cette question fait partie intégrante d'un projet à plus long terme de requalification des berges. Il est rappelé que le COPIL avait aussi soulevé la question de la concertation dans la définition du projet (associations, usagers...) et de l'intégration de cet aménagement dans les critères « eau/énergie/biodiversité ». Monsieur FAUCON répond sur le premier point qu'une concertation a été engagée, notamment avec l'organisateur du festival de Beaugency et les associations culturelles, dans l'appropriation future du site. Les échanges se font au quotidien. Toutefois, concernant la réhabilitation technique, peu de solutions se présentant, aucun temps de concertation n'a été jugé opportun. L'enjeu est maintenant de préciser les effets de la programmation de l'utilisation du site pour une forte appropriation. Une question est posée sur la qualité acoustique pour les spectateurs en raison du « vide » de la Loire à l'arrière de la scène : Monsieur FAUCON répond qu'aucune étude n'a été réalisée car ce n'est pas adapté sur des lieux ouverts. Il est indiqué que c'est le travail des ingénieurs du son.

Monsieur CUIILLERIER demande aux porteurs de projet de se retirer afin qu'une discussion s'engage sur la légitimité de relancer la procédure de sélection au vu des éléments apportés.

Des débats semblables à ceux du dernier comité s'engagent sur le fond (circulation, sécurité, biodiversité, coût du projet...). D'autres membres s'interrogent sur le fait de revenir sur la décision défavorable dans les deux instances, COPIL et COPROG. Il est craint qu'une telle remise en cause mette en péril cette instance démocratique, sachant que le projet ne présente pas d'évolutions majeures, depuis la dernière réunion. Les débats sont identiques et un vote a déjà eu lieu sur ces interrogations.

Monsieur CUIILLERIER conclut, sur la base des débats, qu'en l'absence d'éléments nouveaux probants, il n'est pas opportun de relancer la procédure de sélection. Aussi, le soutien de ce projet d'aménagement demeure défavorable. Les membres approuvent cette synthèse. Monsieur CUIILLERIER rappelle les porteurs de projet et leur annonce la décision.

## 2. Echanges sur la procédure de sélection

Suite à l'avis défavorable du comité de programmation sur un projet, beaucoup de questions ont été posées par différentes personnes concernant la procédure de sélection : critères, rôle et composition du COPIL, rôle et composition du COPROG...

Afin de répondre à ces questions diverses, Madame BAJEUX rappelle les principes inscrits dans l'appel à projets Leader régional pour la sélection des GAL, la convention Leader GAL/autorité de gestion/ASP et le règlement intérieur. Elle précise également les choix qui ont été effectués en comité de programmation quant à la sélection (création d'un COPIL, vote à main levée...).

Il est notamment précisé que le vote des membres les engage personnellement et non leur structure. Ils sont proposés/désignés.

Des problèmes sont évoqués sur le vote à main levée car les membres peuvent être liés aux porteurs de projet par ailleurs. Monsieur CUIILLERIER demande aux membres s'ils souhaitent instaurer un vote à bulletin secret.

Après échanges, il est décidé qu'un vote à bulletin secret sera mis en place lorsqu'un membre du comité de programmation en aura fait la demande au préalable lors du COPIL, à la lecture des fiches projet ou en amont de la réunion du Comité de programmation.

### 3. État d'avancement et ajustement de la maquette financière

Madame BAJEUX présente l'avancement par fiches action en nombre de dossiers puis en montants. La disponibilité des fonds par fiche action est plus ou moins tendue.

		Nombre de dossiers déposés	Nombre de dossiers avec avis d'opportunité favorable	Nombre de dossiers programmés
Un réseau prospectif durable	1	2	1	1
Efficacité énergétique	2	2	2	1
Continuités écologiques et consommations responsables	3	2	1	
Agriculture durable	4	2	2	1
Culture	5	5	3	1
Coopération interterritoriale et transnationale	6	7	5	
Animation et fonctionnement du GAL	7	2	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>22</b>	<b>15</b>	<b>5</b>

Un ajustement de la maquette financière a été proposé afin de permettre la programmation de deux dossiers culturels.

Le COPIL a validé la volonté de soutenir ces deux projets initiés en 2016 conformément aux avis d'opportunité. Toutefois, le COPIL n'a pas souhaité validé l'origine du transfert sans avoir effectué un bilan de l'ensemble des fiches action.

Certains membres regrettent qu'un plafond de soutien n'ait pas été clairement donné aux porteurs de projet lors de cet avis afin de rester dans l'enveloppe allouée.

Un seul des dossiers étant programmé ce jour, il est décidé de n'effectuer cet ajustement que lors du prochain comité.

### 4. Avis d'opportunité (CF. DIAPOS 7 A 9)

#### ❖ Étude de programmation urbaine - Commune de Baule (cf. diapos 15 à 17)

Présentation du projet (cf. fiche pré-projet)

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES	
Prestation bureau d'études	57 800 €	⇒ FEADER (64%)	36 992 €
		⇒ Autofinancement (36%)	20 808 €
<b>TOTAL</b>	<b>57 800 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>57 800 €</b>

#### Avis du COPIL

<b>Avis global</b>	<b>Favorable</b> Les objectifs du projet semblent correspondre aux principes développés dans la coopération "participation des habitants à l'aménagement durable". Il est demandé que le porteur de projet s'engage à restituer et partager sa démarche afin de transférer cette expérience auprès des acteurs du territoire.
<b>Atouts</b>	Projet d'aménagement prospectif et global

Points de vigilance	Mener une véritable concertation
Questions	Quel type d'urbanisation est envisagé ? Quelle place sera réservée aux espaces verts ? Comment est envisagé le traitement des eaux pluviales ?
Points de débats	Formation des Élus à la démarche de concertation

### Apports du porteur de projet

Monsieur le Président donne la parole aux Élus de Baule en charge du dossier « cœur de village » qui présentent la démarche, le calendrier et la finalité du projet.

Madame TOUCHARD explique qu'un groupe d'élus et d'habitants a été créé pour réfléchir au projet, ainsi qu'un comité consultatif constitué uniquement d'habitants. Elle souligne également que l'accompagnement du CAUE a été requis pour l'établissement du cahier des charges et la sélection du cabinet d'étude, le but étant de concerter et faire participer la population lors de réunions publiques pour en comprendre les attentes.

### Débat et vote

Madame LEFOIX souligne que ce projet va urbaniser une zone aujourd'hui en espaces verts. Elle demande si cette zone va faire l'objet d'un changement de PLU et si le Bureau d'Études sélectionné a des compétences en matière d'environnement.

Madame Brigitte LASNE précise que le but est de structurer et densifier le centre dans un souci de qualité environnementale de l'aménagement. Elle reprend que les espaces verts seront préservés mais que les services doivent être recentrés et déplacés, le but n'étant pas d'urbaniser.

Madame TOUCHARD informe que le cabinet sélectionné est compétent en aménagement, urbanisme et paysages afin de respecter les contraintes environnementales. Enfin, les terrains à urbaniser appartiennent à la mairie en zone « UA ».

Monsieur Frédéric GOND demande si la commune a anticipé en faisant participer les habitants d'autres communes pour que cet exercice puisse être un exemple.

Mme TOUCHARD répond que la démarche est intra communautaire mais qu'une restitution pourra effectivement être rendue auprès des communes intéressées.

Madame LEFOIX reprend que le projet va densifier fortement le centre bourg et s'interroge sur le programme précis de cette opération (nombre de logement...) et sur ce que représente le volet « concertation » dans le coût global de l'étude.

Monsieur le Président rappelle que la loi SRU s'inscrit dans un programme qui vise à limiter l'utilisation des espaces agricoles en densifiant les dents creuses des zones urbanisées, et souligne l'intérêt de la démarche originale de co-construction des Élus de Baule, notamment par la concertation de la population.

Monsieur le Président ajoute qu'il ne faut pas préjuger de l'aboutissement d'un projet en cours d'élaboration.

Après débat, les membres du comité de programmation délibèrent sur le projet.

➡ **Le projet est adopté avec 12 votes favorables, 4 abstentions et 1 opposition, Madame LASNE ne prend pas part au vote, le projet la concernant ➡ avis favorable.**

## ❖ Barock sur Loire – Association des Amis du Château de Meung sur Loire

### Avis du COPIL

Avis global	<b>Réservé</b> Projet intéressant mais qui, à ce stade, ne répond pas aux objectifs de la stratégie : - Soit c'est un véritable projet culturel par la création d'un festival et le programme Leader n'est pas le dispositif de financement adapté (lien avec la transition énergétique et écologique ou création de liens/dialogue entre habitants), il faut se réorienter vers d'autres fonds - Soit c'est un projet qui préfigure une dynamique touristique de la destination des Terres du Val de
-------------	--

	Loire : ce lien doit être démontré avec les partenariats touristiques locaux (l'action ne peut être "isolée")
Atouts	Qualité du projet artistique proposé et des lieux d'implantation - projet ambitieux associant des personnes de renom
Points de vigilance	Dépenses uniquement liées à l'organisation même du festival : pas de dépenses liées à la mise en réseau de sites touristiques. Partenariats locaux non identifiés
Questions	Les deux châteaux proposent-ils une visite gratuite ou réduite lors des journées du patrimoine ? Quel est le lien avec le Festival de Sully ?
Points de débats	Gratuité du festival dans le cadre des journées du patrimoine
Préconisations	Inscrire l'action dans un projet touristique global, construit avec les partenaires locaux (autres sites touristiques, office de tourisme, communauté de communes, commune...) et s'inscrivant dans les objectifs de développement d'un tourisme durable

Après prise de connaissance de l'avis du COPIL, le porteur de projet a souhaité reporter sa demande de subvention Leader, afin de développer des partenariats plus étoffés pour une édition en 2018. Le projet est donc différé.

## 5. Programmation des dossiers (cf. diapos 21 à 30)

### ❖ Envolées de Lettres du Pays 2016-2017 – Fous de bassan (cf. diapos 22 à 24)

#### Présentation du projet et son évolution

Le projet initial avait été présenté par année. Or, au vu des retards liés au déploiement de la plateforme Osiris, et donc des engagements financiers, il a été proposé de regrouper les dépenses pour les deux années.

Voici le plan de financement actualisé pour les dépenses prévisionnelles 2016 - 2017 :

<i>DEPENSES PREVISIONNELLES 2016-2017</i>		<i>RECETTES PREVISIONNELLES 2016-2017</i>	
Honoraires et frais d'organisation	47 326,50 €	DRAC (3,6%)	8 000 €
Frais salariaux (artistes et permanents)	103 183,86 €	Région - A vos ID (22,7%)	40 000 €
Frais de déplacements, restauration...	5 713,79 €	LEADER (53,7%)	<b>75 679,32€</b>
		CC Beauce Loirétaine	1 000 €
		CC Terres du Val de Loire	300 €
		Crédit agricole	2 000 €
		Recettes	2 000 €
		Autofinancement (20%)	27 244,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>156 224,15 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>156 224,15 €</b>

#### Avis du COPIL

Avis favorable

Attente de présentation des éléments de bilan du projet à ce stade

Interrogation sur l'effort consenti par le porteur de projet pour diminuer le montant Leader de manière à rentrer dans l'enveloppe de la fiche action culture

#### Échanges

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christian STERNE, directeur artistique de l'association des Fous de Bassan, qui rappelle l'historique du projet. Il a été officiellement lancé par un spectacle d'origine belge, le but étant de fédérer tout en construisant un dialogue bienveillant mais interrogateur sur le milieu agricole. La demande de prêt de salles auprès des communes a été le premier dialogue avec le milieu rural, suivi de 18 représentations données sur le territoire. Monsieur STERNE souligne la qualité des lettres semées. Chacune a été lue au moins une fois, le but étant de susciter des

échanges, des dialogues. Il ajoute que la parole des cultivateurs du Pays Loire Beauce sera portée au festival d'Avignon en référence aux 108 lettres du Pays écrites et aux 443 réponses obtenues.

#### Débats et vote

Madame Gaëlle BAJEUX précise que l'avis émis au printemps 2016 était favorable pour une aide Leader estimée à 80 000 €, que les recettes générées sur cette opération sont uniquement dues à l'édition des livres des Lettres du Pays et leur vente, les spectacles sur le territoire étant entièrement gratuits.

Madame LEFOIX s'interroge sur la possibilité de réduire l'enveloppe Leader, arguant du gros budget mobilisé.

Monsieur le Président indique que l'enveloppe est purement indicative et qu'il ne faut pas rentrer dans une rigueur financière. Monsieur le Président souligne le travail exceptionnel réalisé par l'association qui donne toute l'image du Pays, comme une vraie résonance chez les agriculteurs, en générant des rencontres entre citoyens et agriculteurs, en ouvrant des portes et des horizons.

☞ **Le projet est adopté avec 1 abstention, Monsieur Christian STERNE ne prend pas part au vote, le projet le concernant → avis favorable.**

#### ❖ **La Corne des Pâtures : spectacle et ateliers pour sensibiliser et réfléchir sur notre environnement – la corne des pâtures**

Projet ajourné dans l'attente d'éléments complémentaires.

#### ❖ **Démarche territoriale de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective – PE' TR Pays Loire Beauce (cf. diapos 25 à 27)**

#### Présentation du projet

La parole est donnée à Madame Camille DUBRULLE qui rappelle les grandes lignes du projet et informe de son avancement sur les volets 1 et 2.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Lot 1	Prestations d'accompagnement de la démarche par lot	État - DRAAF	10 000,00 €
Lot 2		ADEME	7 324,23 €
Lot 3		État - TEPCV	43 660,16 €
Lot 4		Leader	36 665,77 €
		Autofinancement	10 915,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>108 565,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>108 565,20 €</b>

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles	
Accompagnement d'établissements pilotes	23 760 €	⇒ Fonds DRAAF	10 000,00 €
Conseil et animations sensibilisation convives	17 301 €	⇒ Fonds ADEME	6 811,33 €
Supports et outils de sensibilisation convives	7 800 €	⇒ FEADER	32 049,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 861 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 861 €</b>

#### Avis du COPIL

Avis global : favorable

Il serait intéressant de poursuivre la dynamique autour du gaspillage alimentaire avec la moins value.

Un bilan intermédiaire est attendu.

#### Débats et vote

☞ Le projet est adopté à l'unanimité, Monsieur le Président ne prend pas part au vote, le projet le concernant → avis favorable

❖ Animation et fonctionnement du GAL 2017 - PETR Pays Loire Beauce (cf. diapo 28)

Présentation du projet

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES	
Frais salariaux	49 196,18 €	FEADER	46 660,89 €
Frais afférents	7 379,43 €	autofinancement	11 665,22 €
Frais de déplacements/restauration	1 000,50 €		
Formation/cotisation Leader France	750,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>58 326,11 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>58 326,11 €</b>

Débats et vote

Le financement pour l'animation et le fonctionnement Leader est prévu dans son programme.

☞ Le projet est adopté à l'unanimité, Monsieur le Président ne prend pas part au vote, le projet le concernant → avis favorable

❖ Reprogrammation de dossiers suite à l'instruction officielle afin d'acter les montants exacts (cf. diapo 29 à 30)

Animation du programme d'actions Agenda 21/Plan Climat Énergie Territorial – Pays Loire Beauce

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Frais salariaux dont 15% coûts indirects	41 815,54 €	Contrat Régional de Pays	6 000,00 €
Frais de déplacements	450 €	Pays Loire Beauce	4 133,14 €
Prestations communication	8 400 €	Leader (80%)	40 532,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 665,54 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 665,54 €</b>

La réalisation d'une campagne de diagnostics d'éclairage public mutualisés sur 23 communes du Pays Loire Beauce

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Prestation d'étude	67 503,60 € TTC	ADEME (60%)	40 502,16 €
		Leader (40%)	27 001,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 503,60 € TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>67 503,60 €</b>

6. Propositions en vue de l'évolution du périmètre (cf. diapos 31 à 34)

❖ Proposition d'évolution de la stratégie (cf. diapo 31 à 33)

Monsieur le Président informe que 4 communes qui bénéficiaient également d'un programme Leader au sein du Pays Sologne Val Sud rejoignent le GAL Leader du Pays Loire Beauce, et propose de

conserver l'enveloppe attribuée initialement, soit 1 000 000 €, sans demande de compensation auprès du Pays voisin.

Des ajustements de stratégie seront proposés entre le volet coopération et le volet territorial.

❖ **Principes et proposition de composition du comité de programmation élargi**  
(cf. diapo 34)

Actuellement :

- ⇒ 13 membres publics : 3 par anciennes communautés de communes + Président du GAL
- ⇒ 22 membres privés (19 désignés) : 5 agriculture, 5 environnement-biodiversité-alimentation, 5 culture-patrimoine-tourisme, 5 socioéconomiques, 2 citoyens

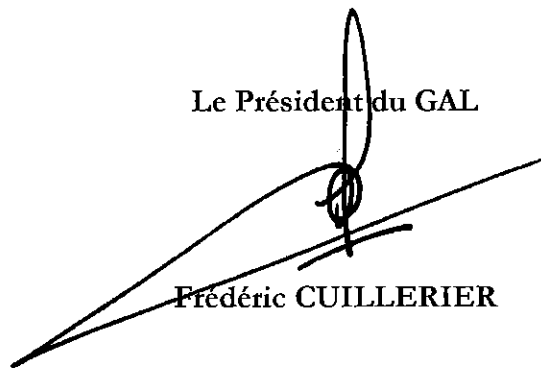
Proposition :

- ⇒ 14 membres publics en incluant 1 binôme titulaire/suppléant issu des 4 nouvelles communes
- ⇒ 22 membres privés en remodelant les binômes, remplaçant ceux qui ne peuvent se libérer et en complétant avec des acteurs des nouvelles communes mais pas uniquement
  
- ⇒ Entre 3 et 5 par thème (agriculture / environnement-biodiversité-alimentation/ tourisme-patrimoine / culture / socioéconomiques) et 1 à 2 citoyens.

Monsieur le Président suggère de solliciter quelques membres des communes nouvellement intégrées au GAL Pays Loire Beauce pour leur participation aux prochains comités de programmation.

La séance se termine autour d'un cocktail en l'honneur du départ, pour suivi de conjoint, de Madame Gaëlle BAJEUX

Le Président du GAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Cuillier', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Frédéric CULLERIER